

SOMMAIRE : Les nouvelles pratiques d'investissement p. 2-3 Produits « ESG » : la lisibilité de la documentation p. 4

■ ÉDITO

Nouveaux investisseurs, nouvelles pratiques d'investissement

L'arrivée de nombreux nouveaux investisseurs ces dernières années, tant en bourse (plus d'un million depuis 2020) qu'en matière de financement participatif, et une offre enrichie de services d'investissement ciblant plus particulièrement les jeunes, ont contribué à faire évoluer les pratiques des investisseurs.

Dans le prolongement de l'étude consacrée aux nouveaux investisseurs réalisée par l'OCDE pour l'AMF (lire la Lettre n° 54, novembre 2023), cette Lettre présente les résultats de la nouvelle étude conduite par l'AMF, qui a permis d'approfondir les nouvelles pratiques d'investissement en bourse ou via le financement participatif¹.

L'étude montre l'importance des nouvelles sources d'information pour les investisseurs, variées et nombreuses via internet et les réseaux sociaux. Les contenus éducatifs, les avis des autres investisseurs, les discours des influenceurs, sous différents formats (vidéos, podcasts, newsletters spécialisées, webinaires, etc.), sont désormais consommés par une majorité d'investisseurs, accroissant leur autonomie.

Les services utilisés se sont enrichis : beaucoup d'investisseurs utilisent désormais l'investissement fractionné, programmé, ou encore la possibilité de s'inspirer des ordres réalisés par d'autres investisseurs (*copy-trading*). L'AMF se félicite du développement d'un écosystème éducatif et de nouveaux services favorables à l'investissement de long terme. Elle reste toutefois soucieuse du risque d'une information biaisée ou d'une stimulation excessive de l'investissement, notamment via la « gamification » des interfaces, au détriment des intérêts des investisseurs.

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'éducation financière à destination des nouveaux investisseurs, l'AMF a mis en œuvre en octobre 2024 une pédagogie adaptée à cette cible, dont l'objectif sera de rendre les investisseurs plus exigeants quant à la qualité de l'information utilisée, de leur permettre de mieux apprécier les risques des produits d'investissement et également de les aider à éviter les nombreuses arnaques. ■

¹ « Les nouvelles pratiques d'investissement », 1 042 investisseurs en actions, ETF et crowdfunding interrogés en juin 2024, Audirep pour l'AMF, juillet 2024

■ FOCUS

Les investisseurs utilisent encore majoritairement les banques traditionnelles

Pour investir en actions cotées ou en ETF, la majorité des investisseurs a recours aux services d'une banque traditionnelle. Toutefois, les intermédiaires en ligne sont plus fréquemment choisis par les nouveaux investisseurs.

Interrogés sur le type d'intermédiaires choisi pour passer leurs ordres, les deux tiers des investisseurs (67 %) ont indiqué utiliser une banque traditionnelle, notamment les investisseurs de 65 ans et plus (84 % d'entre eux)¹.

Ce choix majoritaire est également constaté chez les moins de 35 ans (60 %) ou chez les investisseurs les plus récents : 62 % de ceux qui ont investi pour la première fois depuis deux ans ont indiqué passer par une banque traditionnelle pour leurs ordres de bourse.

¹ « Les nouvelles pratiques d'investissement », AMF, juillet 2024

Le choix des intermédiaires en ligne est plus fréquent chez les jeunes

Les banques en ligne et les intermédiaires en ligne spécialisés dans l'investissement sont choisis par 36 % des investisseurs. Cette proportion est supérieure chez les plus jeunes : 46 % des investisseurs de moins de 35 ans les utilisent, contre 16 % des 65 ans et plus.

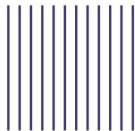
Parmi ces intermédiaires, la part des banques en ligne est plus importante que celle des intermédiaires spécialisés².

Les critères de choix : simplicité d'usage et le faible coût

Pour 50 % des investisseurs détenant des actions cotées ou des ETF, la simplicité d'utilisation de l'interface a été le principal critère de choix. 74 % ont indiqué utiliser l'interface de leur intermédiaire, le plus souvent sur leur smartphone, et autant s'y connecter au moins une fois par semaine.

Le faible coût (42 %) et la qualité ou la diversité des produits proposés (36 %) sont les autres critères de choix cités. ■

² Les principaux intermédiaires cités : Bourse Direct, BoursoBank, Easy Bourse, eToro, Fortuneo, Hello Bank, Revolut, Trade Republic.



Les nouvelles pratiques d'investissement en bourse ou au travers du financement participatif

Dans le prolongement de l'étude réalisée en 2023 par l'OCDE sur les nouveaux investisseurs, l'AMF a conduit une nouvelle étude auprès des investisseurs en actions cotées, en ETF ou au travers du financement participatif, afin de mieux connaître leurs pratiques : leurs sources d'informations, leurs choix d'investissement ainsi que les services d'investissement utilisés.

Un échantillon constitué d'investisseurs actifs en bourse ou en crowdfunding

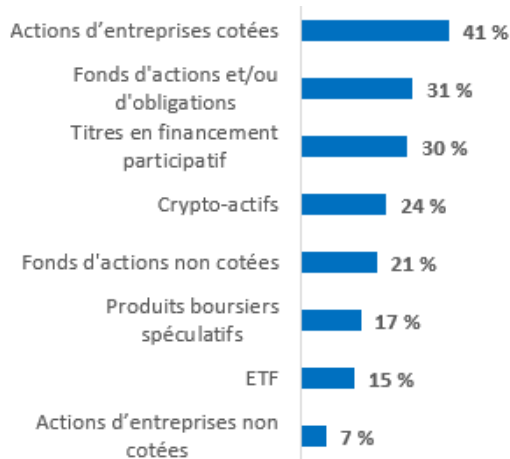
Près de 4 500 Français de 18 ans et plus ont été interrogés du 5 au 12 juin 2024 afin de constituer un échantillon de plus de 1 000 investisseurs détenant, au travers d'un compte-titres ou d'un PEA, des actions cotées, ou des parts de fonds, y compris des ETF, et/ou des investissements dans le cadre d'un financement participatif (crowdfunding, sous forme d'actions, d'obligations ou de prêt à intérêt).

Pour être retenus dans l'échantillon, ces détenteurs devaient avoir réalisé au moins une transaction dans les 12 derniers mois et ne pas déléguer la gestion de leurs investissements. ■

Les actions cotées restent le produit le plus détenu

63 % des investisseurs actifs interrogés indiquent avoir commencé à investir il y a 4 ans au plus. 41 % d'entre eux détiennent des actions cotées, 15 % des ETF et 30 % ont investi dans le cadre du financement participatif.

Les produits d'investissement les plus détenus par les investisseurs en bourse ou en financement participatif



Source : « Les nouvelles pratiques d'investissement », AMF, 2024

79 % des investisseurs de plus de 50 ans détiennent des actions cotées ou des parts de fonds et sicav, contre 47 % des moins de 35 ans. Ceux-ci se dirigent davantage vers les ETF (23 % des moins de 35 ans), tandis que les 35-49 ans vont davantage vers le financement participatif (35 % d'entre eux).

La plupart de ces investisseurs détiennent plusieurs produits d'investissement. Cependant, 18 % d'entre eux ne détiennent que des actions cotées, 12 % uniquement des titres en financement participatif et 5 % uniquement des ETF.

Près de la moitié des investisseurs s'informent par eux-mêmes avant de prendre une décision

47 % des investisseurs interrogés indiquent rechercher eux-mêmes de l'information avant d'investir. Ce sont plus fréquemment les jeunes ayant de 25 à 34 ans (57 %).

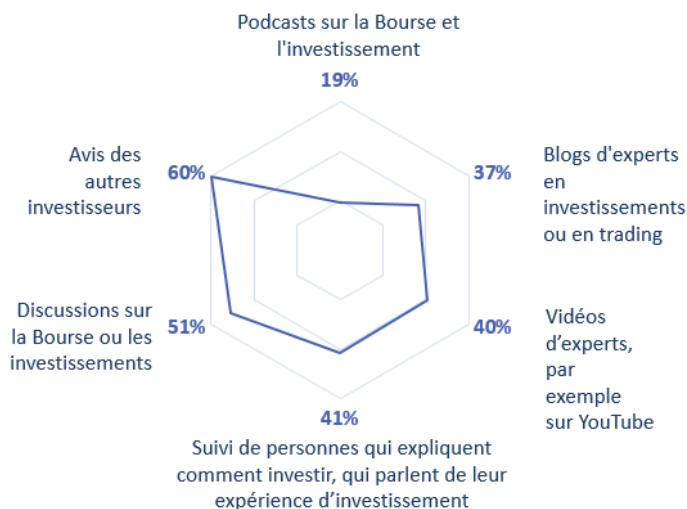
Par ailleurs, 37 % des investisseurs disent s'appuyer sur un conseiller professionnel, surtout les plus de 50 ans (51 %). Enfin, 34 % des investisseurs disent avoir des échanges avec leurs proches avant d'investir (49 % des moins de 25 ans).

Les contenus et avis sur internet, source d'informations importante

58 % des investisseurs recherchant de l'information (27 % des investisseurs interrogés) utilisent internet, notamment pour suivre des personnes parlant de leur expérience (41 % d'entre eux) ou pour consulter des avis d'autres investisseurs (60 %). Ces recherches sur internet sont davantage réalisées par les moins de 35 ans (67 % d'entre eux) ou par ceux qui détiennent des ETF (77 %) ou des crypto-actifs (70 %).

Les contenus utilisés sur internet et les réseaux sociaux

(base : les investisseurs recherchant de l'information sur internet)



Source : « Les nouvelles pratiques d'investissement », AMF, 2024

Pour trouver des avis d'autres investisseurs ou suivre des personnes parlant d'investissement, les investisseurs explorent principalement les réseaux sociaux généralistes, comme YouTube et Instagram, ou des forums spécialisés.

Les autres contenus utilisés : les médias et les formations en ligne

46 % des investisseurs recherchant de l'information consultent les contenus publiés par les médias, le plus souvent sur internet, en particulier les 65 ans et plus (60 %).

Par ailleurs, 16 % des investisseurs indiquent suivre des formations, des webinaires ou des conférences sur l'investissement ou le trading. C'est le cas en particulier de 21 % des moins de 35 ans et d'environ un quart des détenteurs d'ETF ou de titres en crowdfunding.

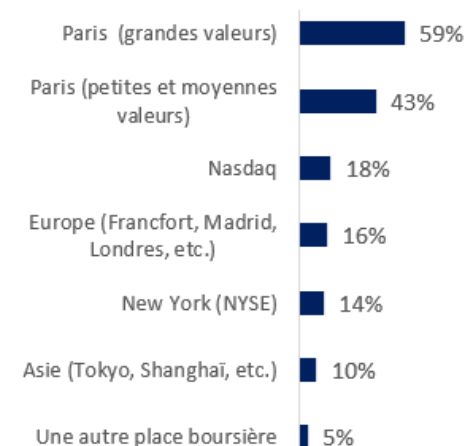
Les pratiques des détenteurs d'actions cotées

Ils ont 45 ans en moyenne (42 ans pour l'ensemble des investisseurs actifs). Un tiers des détenteurs d'actions cotées recherche des informations sur internet avant d'investir. Parmi ceux-là, 43 % consultent les documents des sociétés cotées, 41 % recherchent des contenus pour apprendre à investir et 33 % consultent les avis d'autres investisseurs. Parmi eux, 39 % utilisent le principal forum de discussions sur la bourse (13 % des détenteurs d'actions cotées).

Les valeurs françaises concentrent la plus grande part des investissements. Au total, 85 % des investisseurs en actions sont présents sur les places boursières européennes et 27 % sur les marchés américains.

Toutefois, 59 % des investisseurs en actions indiquent n'être présents que sur une seule place boursière.

Les places boursières préférées des investisseurs en actions



Source : « Les nouvelles pratiques d'investissement », AMF, 2024

43 % d'entre eux ne détiennent que 5 valeurs au plus, quand 25 % détiennent un portefeuille de plus de 10 valeurs.

29 % des détenteurs d'actions cotées ont indiqué détenir un portefeuille inférieur à 5 k€, et la moitié a un portefeuille supérieur à 10 k€ (14 % supérieur à 50 k€).

Enfin, la moitié des détenteurs d'actions cotées réalise une transaction au moins une fois par mois.

Les nouveaux services d'investissement déjà couramment utilisés

Les services d'investissement utilisés sont divers. Parmi les plus récemment proposés, l'investissement fractionné est d'ores et déjà utilisé par 22 % des investisseurs en actions et en ETF (27 % des 35-49 ans) et les investissements programmés par 20 % d'entre eux (26 % des investisseurs en ETF et 27 % des moins de 35 ans).

Les autres services couramment utilisés :

- par 21 % des investisseurs, la possibilité de connaître les investissements d'autres investisseurs de la même plateforme (*social trading*, 31 % de ceux qui réalisent au moins une opération par semaine) ;
- par 15 %, celle de copier automatiquement leurs ordres (*copy-trading*, 25 % des moins de 35 ans, 25 % de ceux qui réalisent au moins une opération par semaine).

Par ailleurs, le portefeuille virtuel est utilisé par 21 % des investisseurs ainsi que les contenus éducatifs ou les tutoriels (21 % également). ■

Les jeunes investisseurs plus actifs

La moitié des investisseurs actifs réalise un investissement ou un désinvestissement au moins une fois par mois.

C'est plus particulièrement le cas des 25-34 ans : ils sont 63 % à réaliser au moins une opération par mois - 23 % une fois par semaine -, contre 34 % des investisseurs de plus de 50 ans (10 %). ■

Focus sur les investisseurs en ETF

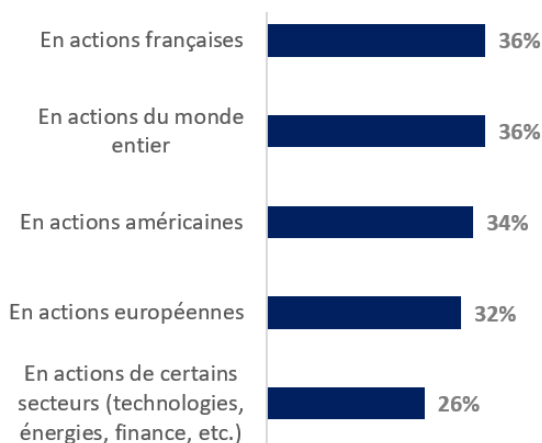
Ils ont 35 ans en moyenne. La moitié des détenteurs d'ETF (51 %) recherche de l'information sur internet avant d'investir. Parmi ceux-là, 64 % utilisent des contenus pour apprendre à investir, 41 % recherchent des discussions ou des avis d'autres investisseurs et 25 % suivent des formations ou des webinaires (contre 15 % des détenteurs d'actions).

La moitié a investi moins de 10 k€ en ETF, 11 % plus de 50 k€.

Les deux tiers déclarent détenir des ETF pour investir en actions, le plus souvent en actions françaises (36 % d'entre eux) ou en actions au niveau mondial (36 %).

Environ un tiers déclare être exposé sur les matières premières, l'or, les terres rares, etc., un quart en obligations et autant sur des ETF à effet de levier.

Les marchés sur lesquels les détenteurs d'ETF investissent



Source : « Les nouvelles pratiques d'investissement », AMF, 2024

Focus sur les investisseurs en crowdfunding

Ils ont 39 ans en moyenne. Près de quatre investisseurs en financement participatif sur dix ont moins de 35 ans. Ils sont plus souvent détenteurs d'actions non cotées (12 %) ou de crypto-actifs (33 %) que les autres et moins souvent d'actions cotées (35 %). Quand ils investissent uniquement dans le cadre du financement participatif (4 investisseurs en financement participatif sur 10), la moitié d'entre eux réalise une opération d'investissement par mois.

Ils recherchent des informations plus fréquemment que les autres, des avis sur internet (44 % d'entre eux) ainsi que des formations et webinaires (23 %).

Six investisseurs sur 10 ont investi moins de 10 k€ en financement participatif, et 9 % plus de 50 k€. Les investissements se font principalement sous forme d'actions (55 %), avec une prépondérance des projets immobiliers (43 %) et en second pour des projets locaux (34 %).

Le rapport d'études détaillé sur les nouvelles pratiques d'investissement est accessible sur le site de l'AMF à la [rubrique Rapports, études et analyses](#).

■ FOCUS

Produits d'investissement ESG : quelle compréhension de la documentation ?

Soucieuse de la clarté de l'information destinée aux épargnants, l'AMF a réalisé en juin 2024 une étude afin d'évaluer la compréhension, à la lecture de la documentation disponible, qu'ont les investisseurs de la nature plus ou moins « durable » de deux types de produits : d'une part des fonds intégrant des approches extra-financières (fonds « responsables »), d'autre part des produits à formule exposant l'investisseur à l'évolution d'un indice « ESG ».

Placements « durables » : les règles pour favoriser une information non trompeuse

La réglementation impose aux promoteurs de placements une transparence sur la dimension « ESG » de ces produits.

Les placements collectifs responsables

Pour éviter les risques de *greenwashing*, seules les stratégies fondées sur un engagement ESG significatif sont autorisées à le mettre en avant de façon centrale dans la communication du produit, dans sa dénomination, son document d'informations clés (DIC) ou sa documentation commerciale (communication « centrale »). Les approches présentant un engagement ESG moins significatif doivent le présenter de façon plus discrète (« réduite »).

Les produits à formule indexés sur un indice « ESG »

Les produits structurés dont la valeur de remboursement dépend de l'évolution d'un indice peuvent choisir un indice dont la composition intègre des critères ESG. Les investisseurs s'exposent alors à l'évolution de cet indice, sans que les fonds collectés ne soient nécessairement investis dans des projets « durables ». Dans ce cas, pour éviter que la dénomination du produit laisse entendre que le produit finance directement l'économie verte, sociale, durable ou des projets ESG, une mention explicite doit être insérée dans la documentation (Position AMF 2010-05).

Méthodologie du test

Le dispositif d'études qualitatives mis à disposition par CSA Research permet d'évaluer la lisibilité de l'information entourant les produits d'investissement et la compréhension qu'ont les investisseurs des caractéristiques essentielles de ceux qui leur sont recommandés.

Un panel de 40 investisseurs non experts disposant d'une épargne allant de 20 à 200 k€, détenteurs de produits d'investissement et, pour la moitié, de placements responsables, a été constitué. Les participants ont été invités à lire, via un *blog on-line*, des brochures de fonds responsables et de produits à formule indexés sur un indice ESG et à donner leur avis sur les informations consultées.

Le rapport d'études est accessible sur le site de l'AMF à la [rubrique Rapports, études et analyses](#).

Fonds responsables à communication centrale ou réduite

À la consultation des brochures des produits faisant de leur dimension durable une communication poussée, les participants, surtout les néophytes, se sont rapidement fait une opinion sur le produit en se basant sur sa dénomination. Les termes « green », « durable », « ISR » les ont amenés immédiatement à percevoir le produit comme durable/responsable. Les plus aguerris, davantage conscients de la dimension « marketing » de la dénomination du produit, y ont vu une incitation à regarder le produit de plus près.

En second lieu, la mention d'un label ou d'un « trophée » dans cette dimension a été vite remarquée.

En revanche, face aux brochures de produits intégrant dans leur gestion des critères ESG sans en faire un critère majeur, la majorité des participants, surtout les néophytes, ont conclu qu'il ne s'agissait pas de produits ISR. Cependant, certains ont eu tendance à les considérer comme responsables à la vue de mentions relativement discrètes indiquant la prise en compte de critères ESG.

En synthèse, le nom du produit ainsi que l'ensemble de mots-clés sur le sujet de la durabilité dans le descriptif du produit sont des indicateurs importants. Les labels sont considérés par les investisseurs comme un bon indicateur de la durabilité du produit, même si une minorité des participants a remis en cause leur légitimité.

Produits structurés indexés à un indice « ESG »

En 1^{ère} lecture, les réactions sur le caractère durable de ces produits ont été diverses.

Cinq participants les ont considérés comme durables, notamment en raison de la mention de l'acronyme « ESG » dans leur dénomination ou de celle des critères d'exclusion de l'univers d'investissement de l'indice. Huit participants ont émis des doutes, en relevant le manque d'informations sur la nature durable du produit ou encore l'absence d'un label. Deux participants ont réfuté le caractère durable du produit.

Globalement, les brochures leur ont semblé manquer de clarté sur l'aspect durable des produits. Certains participants se sont basés sur la section présentant l'indice pour penser qu'il était durable. L'avertissement expliquant que le produit ne permet pas d'investir directement dans des activités durables est globalement passé inaperçu.

La mise en évidence de ce paragraphe a renforcé la perception d'un produit complexe. Son vocable, déterminé par la Position 2010-05 de l'AMF, a paru peu accessible. Après une explication, le fait que le produit propose une simple indexation à un indice ESG mais ne finance pas des projets durables a semblé plus clair.

Cependant, malgré une lecture attentive, la différence entre le produit et l'indice sous-jacent est demeurée vague pour les participants. L'expression « exposition à un sous-jacent » a été mal comprise et jugée trop technique.